

"A crédit", répliqua l'homme aux cheveux gris.

"Votre nom, s'il vous plaît?"

"Marshall Field".

Le nouveau vendeur fut saisi d'étonnement, et il ne sait probablement pas aujourd'hui que l'avancement qu'il eut dans la suite est dû à sa politesse et à ses efforts patients pour servir son patron et satisfaire son client, lesquels, dans ce cas, ne faisaient, bien entendu, qu'une seule et même personne.

LA QUESTION DU GAZ

Un quidam se disant agent d'un fabricant se présente chez un commerçant et la conversation s'engage avec cette proposition:

—Vous vendez en quantité un article que vous payez tant, je vous offre cet article avec un rabais de tant, mais j'y mets cette condition que vous ne vous fournirez de cet article que chez ceux que je représente et pendant un certain nombre d'années à débattre.

—Très bien, répond le commerçant. Mais, auparavant, dites-moi qui vous représentez.

—Pardon. Signez d'abord le contrat et je vous dirai ensuite quels sont ceux que je représente.

—Je ne vous comprends sans doute pas. Je crois, cependant, qu'avant de signer un contrat qui me lie, il est utile et même nécessaire que je sache à qui je me lie. Si je prends l'engagement d'acheter, quelqu'un prend l'engagement de me vendre. Votre compagnie....

—Il n'y a pas encore de compagnie; il existe des gens qui se proposent de former une compagnie. Si vous signez le contrat que je vous propose, je vous soumettrai les noms de capitalistes qui....

—Qui veulent vendre chat en poche. Monsieur, veuillez m'excuser, je n'ai pas de temps à perdre.

* * *

Nous n'avons rien inventé. Une conversation de ce genre a été engagée entre les représentants de capitalistes et le Conseil Municipal de Montréal à propos d'un contrat à intervenir pour la fourniture du gaz et de l'électricité. La seule différence c'est que le Conseil Municipal n'a pas rompu brusquement la conversation.

Les représentants des capitalistes inconnus proposent de fournir le gaz d'éclairage et de chauffage à raison de 85c. les 1000 pieds cubes, au lieu de \$1.10 et \$1.00 respectivement, et l'électricité à un escompte de 33-13 p. c. sur les prix actuels. Ils demandent un contrat de 49 ans avec monopole excluant toute concurrence pendant la durée du contrat.

Quand le monopole leur aura été accordé, les représentants des capitalistes voudront bien condescendre à donner

leurs noms et à dire celui de la compagnie sous lequel ils demanderont une charte d'incorporation.

On croirait vraiment rêver.

* * *

Il faut, en vérité, qu'on prenne bien peu au sérieux le Conseil Municipal pour oser lui soumettre une proposition que nous qualifierions volontiers d'insultante, si elle n'était aussi ridicule.

Les auteurs de cette proposition s'attendaient-ils réellement à ce qu'elle pût être prise en considération? Il est difficile de le croire, puisqu'ils demandent un monopole que la Ville ne peut leur accorder. La Ville, pour pouvoir donner un monopole à une compagnie quelconque devrait forcément racheter les usines, conduites, etc., de la compagnie qui détient aujourd'hui le monopole. Sans ce rachat, cette dernière pourrait continuer ses opérations sans que la Ville puisse y mettre obstacle.

A quel mobile ont donc obéi les auteurs de la proposition? C'est ce qu'il importerait de savoir. On peut le conjecturer, mais, pour le moment, on n'a aucune certitude. Nous nous abstiendrons donc de faire des suppositions.

* * *

Toutefois, nous profiterons de l'occasion qui nous est offerte de revenir sur la question du gaz pour déclarer une fois de plus que la Ville ne saurait s'engager pour de longues années avec une compagnie d'éclairage quelle qu'elle soit à un prix fixe et invariable.

Dans ce siècle de science et de progrès les inventions succèdent aux inventions; un avenir très rapproché nous réserve sans doute, presque sûrement, des surprises aussi bien dans la production du gaz, que dans celle de l'électricité pour l'éclairage et le chauffage. Le coût de production du gaz et de l'électricité a diminué d'une manière sensible dans ces dernières années et devra diminuer davantage encore. Dans ces conditions, pourquoi obligerait-on le consommateur à payer dans quelques années le double ou le triple de ce qu'il devrait raisonnablement payer?

Les progrès de la science ne doivent pas être au profit exclusif de quelques-uns; ses découvertes doivent profiter à tous ou tout au moins au plus grand nombre.

LES VIANDES DE CONSERVES

L'inspection au Canada

Nous recevons le bulletin No 123 du laboratoire du Département du Revenu de l'Intérieur relatif à l'inspection des viandes de conserves par les analystes du gouvernement.

Durant les mois de juin et juillet il a

été prélevé dans les diverses provinces 322 échantillons, tant chez les commerçants de gros et de détail que chez les fabricants.

Sur le nombre total d'échantillons, quatre seulement étaient en état de décomposition plus ou moins avancée, soit une proportion de 1.4 pour cent.

La recherche des préservatifs employés a donné des résultats nuls quant aux acides salicylique, benzoïque et sulfureux. Par contre, on a trouvé l'acide borique dans un nombre relativement restreint d'échantillons, 51 sur 322, soit une proportion de 15.8 pour cent, proportion inférieure à celle reconnue en 1903 qui était de 21.2 pour cent.

L'analyste en chef fait observer que dans aucun cas la quantité d'acide borique ne dépassait la limite de 0.5 pour cent fixée par la Commission parlementaire anglaise.

L'analyste termine son rapport en disant: Depuis l'achèvement de ce rapport, mon attention a été attirée sur le numéro de juin 1906 du Monthly Bulletin of the State Board of Health du Massachusetts dans lequel se trouve un rapport sur les conserves de viande où il dit ce qui suit:

"En général, on peut dire que les résultats sont favorables aux manufacturiers tant de l'Ouest que de l'Est; mais certaines préparations, dont la fabrication entraîne la pulvérisation ou le passage au hache-viandé, sont d'un caractère absolument frauduleux, en ce sens qu'elles ne sont pas ce qu'on prétend qu'elles sont. Ces préparations comprennent les diverses variétés de langues, poulet, boeuf et jambons en pots, ainsi que le poulet, la dinde, le jambon et les langues fortement assaisonnés [deviled.]"

Quelques-unes de ces préparations contiennent, dit-on, du cornmeal, en vue duquel il n'a pas été fait de recherches dans les échantillons indiqués au rapport. Comme on a demandé qu'il soit préparé avec toute la célérité possible, je ne me propose pas de le retenir davantage, mais j'ai l'intention de revenir sur le sujet des conserves en pot adulterées dans un autre rapport.

Nous sommes heureux des résultats de l'analyse, car ils démontrent d'une manière évidente que les conserves mises en vente au Canada sont loin de ressembler aux choses horribles et innombrables qu'on nous a dépeintes comme sortant des usines à conserves de Chicago.

Les conserves sont aujourd'hui des articles de grande consommation; on les voit sur la table du riche comme du pauvre; elles font l'objet d'un trafic important; c'est un des principaux articles du commerce de l'alimentation et il est bon de savoir que nous pouvons comme par le passé, mettre sur notre table sans danger pour notre santé des conserves saines et bien préparées.